

# TROPHEE DES 2 SAVOIES JEUNES

**EPREUVE COMPTANT POUR LE MERITE NATIONAL JEUNES**

**Jeudi 25 avril et vendredi 26 avril 2024  
Au golf des ALPES à GIEZ**

## Conditions de participation :

L'épreuve est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés dans le(s) département(s) concerné(s), titulaires de la licence FFGolf de l'année en cours et ayant attesté avoir répondu à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

## Forme de jeu :

**Stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.**

## Conditions de participation :

Catégories Sportives	Index requis
U 12	< 36
Benjamin(e)	< 36
Minime	< 36

*Le comité organisateur pourra revoir, uniquement à la baisse, les limites d'index ci-dessus*

## Départs et Longueurs :

Les distances de jeu doivent être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles doivent se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum.

## Engagement :

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition ne doivent pas dépasser 40 € et sont à régler au golf des ALPES. L'inscription des joueurs sera faite par leur club de licence via extranet (<http://xnet.ffgolf.org>).

**Clôture des inscriptions : le 20 avril 2024 à minuit**

## Conditions particulières :

Reconnaissance possible 7 jours avant la compétition. Réservation obligatoire de départ auprès du golf. Les voitures sont interdites pour la reconnaissance aux joueurs et aux accompagnants.

Pendant tout le déroulement de l'épreuve, l'utilisation des chariots électriques et des instruments de mesure de distance ne sont pas autorisés. Pour les U12, chariot obligatoire.

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc...) doivent se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de prodiguer des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Suiveurs de parties : les parties de U12 devront être suivies. Chaque club inscrivant des jeunes à cette épreuve doit envoyer au comité la liste des bénévoles présents sur place et disponibles pour assurer le rôle de suiveur.

## Classement :

Les 3 premiers scores brut de chaque catégorie seront primés.

## Départage :

Selon la réglementation de la FFGolf.

## Comité de l'épreuve :

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant de chacun des comités départementaux.

**Loïc Landoas**  
PRO- Entraîneur

**Pascal Baron**  
Président

**Sandrine Pondevaux**  
Réfèrent jeunes et EDG

**Comité Départemental de Golf de la Haute-Savoie**  
**97A avenue de Genève 74000 ANNECY**  
SIRET 431 765 130 00015- N° AS : W 741 000 814  
[info@cdgolf74.com](mailto:info@cdgolf74.com)  
<https://cdgolf74.com>